

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.579
29 janvier 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-DIX NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 29 janvier 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

GE.91-60194/4746H

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 579ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aucun orateur n'est inscrit pour aujourd'hui. Y a-t-il des membres qui souhaiteraient intervenir à ce stade ? Je donne la parole au représentant du Canada, M. Robertson.

M. ROBERTSON (Canada) (traduit de l'anglais) : Etant donné que c'est la première séance plénière à laquelle j'assiste lors de cette nouvelle session, j'estime qu'il est approprié de dire quelques mots - qui ne portent pas sur le fond de la question examinée - au sujet de l'élection du Canada, en ma personne, à la présidence du Comité des armes radiologiques. C'est là un honneur pour moi ainsi que pour ma délégation. Je voudrais vous prier de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir été présent plus tôt, mais je me trouvais à Malte pour une réunion de la CSCE consacrée, assez paradoxalement, au règlement pacifique des différends, d'où je suis revenu il y a seulement 48 heures.

Je tiens, à cette occasion, à assurer la Conférence que je ferai de mon mieux pour que nos travaux progressent au titre du point de l'ordre du jour consacré aux armes radiologiques. Je pense à cet égard que nous sommes très fortunés de bénéficier du concours du secrétariat en la personne de M. Cassandra et de Mme Cummins. Je crois savoir que les négociations et les discussions sur la composition du bureau et le choix des présidents des deux groupes habituels se poursuivent toujours, et il est évident que l'aide des membres du bureau sera tout aussi importante pour nos activités. Mais c'est bien entendu aux Etats membres participants qu'il appartient de déterminer si nous progresserons davantage cette année que par le passé - et je dois admettre que nous n'avons pas avancé particulièrement vite. Etant donné qu'il a été possible de s'entendre rapidement sur le mandat et la présidence du Comité spécial, un observateur extérieur pourrait avoir l'impression que les chances de progrès sont bonnes; mais nous savons tous que ce n'est pas réellement le cas. Les questions sur lesquelles nous nous penchons sont difficiles, parfois litigieuses, et il n'est guère probable que la tâche soit plus aisée cette fois-ci que précédemment. Cela dit, il me semble pourtant qu'il existe déjà certaines possibilités permettant d'améliorer la situation - je mentionne juste cela en passant pour pouvoir en parler avec vous ultérieurement à titre officieux. L'une des difficultés rencontrées en 1990 tenait au fait que nous nous réunissions le lundi matin, ce qui interférait avec les consultations hebdomadaires officieuses sur les armes chimiques menées par l'un de nos groupes, privant ainsi peut-être le débat sur les armes radiologiques de contributions utiles qu'auraient pu apporter des délégations de dimension réduite. De toute manière, il me semble que le lundi matin n'est pas nécessairement le moment le plus approprié pour accomplir du travail vraiment productif, et il entre dans mes intentions de consulter les coordonnateurs des groupes et le secrétariat pour voir si nous pouvons nous entendre sur le choix d'un meilleur créneau pour notre examen de la question des armes radiologiques. J'ajouterai aussi que l'an dernier, à la suite de circonstances diverses, nous n'avons pas tenu autant de réunions qu'il aurait été possible; il y a eu 19 séances au total, soit 4 du Comité spécial, 8 du Groupe A et 7 du Groupe B. Dans le cadre des nouveaux arrangements pour 1991, où la session est divisée en trois parties, nous avons au moins la possibilité de tenir jusqu'à 25 séances; même si ce chiffre n'est pas atteint, les perspectives sont néanmoins plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada. Y a-t-il d'autres membres qui souhaiteraient intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je vais donc passer à nos travaux d'aujourd'hui. Je voudrais vous informer que le rapport du Comité des armes chimiques portant sur les travaux qu'il a effectués durant l'intersession sera disponible, sous la cote CD/1046, lors de notre prochaine séance plénière, le jeudi 31 janvier. Il sera présenté par le Président du Comité, l'ambassadeur Hyltenius de la Suède. Lors de la séance plénière suivante, qui se tiendra le 7 février, j'inviterai la Conférence à adopter ce rapport. En ce qui concerne la reconstitution du Comité spécial, à laquelle il nous a été recommandé de procéder à titre prioritaire dans le rapport de 1990, je poursuis actuellement mes consultations sur son futur mandat. J'espère qu'il nous sera possible de parvenir bientôt à un accord sur la reconstitution de cet organe subsidiaire de façon que les négociations concernant le texte évolutif puissent avancer sans retard.

Outre mes consultations sur le mandat du Comité des armes chimiques, je procède également avec les coordonnateurs à l'examen de la situation concernant la reconstitution d'autres organes subsidiaires. Je vous ferai rapport dès que ces consultations seront achevées.

Avant de lever la séance, je voudrais vous informer que nous avons déjà reçu 34 demandes d'Etats non membres en vue de participer aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires. Les dernières en date ont été diffusées jeudi dernier pour l'information des membres. Nous devrions donc être en mesure de prendre une décision à cet égard lors de la prochaine séance plénière, le jeudi 31. Vous vous rappellerez que j'ai déjà expliqué la marche à suivre à cette occasion, qui est la même que celle de l'an dernier. Avant de saisir la Conférence pour décision de la note du Président accompagnant toutes les demandes, nous tiendrons une réunion officieuse afin d'examiner cette note. Nous reprendrons ensuite la séance plénière et prendrons les décisions qui s'imposent.

Il n'y a pas d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 31 janvier, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 25.
